

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 06 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois et le six du mois de septembre, à neuf heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT (en visioconférence).
Mme Eva GERAUD.

Participant à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
Lieutenant-colonel Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Absents excusés :

Bernard MIRAMOND 2^{ème} vice-président.
Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 31 août 2023.

~~~~~  
**RAPPORT N°046/BUR-09/2023**

**OBJET : Désignation du représentant à l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public OKANTIS**

Par délibération en date du 05 juillet 2023 le bureau du conseil d'administration a validé l'adhésion du SDIS au GIP OKANTIS pour le service de tiers archivage.

Il convient dès lors de désigner un représentant du SDIS du Tarn à l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public OKANTIS

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- Vu la délibération du conseil d'administration n°059 en date du 13 juillet 2021 portant délégations au bureau du conseil d'administration,

- de désigner M. Julien PALAS, chef du groupement systèmes d'information et communication, pour représenter le SDIS du Tarn à l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public OKANTIS (suppléant : M. Christophe MOREL).

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@tribunal-administratif-toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***